

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE FAULX

Tél : 03 83 49 34 01 - Fax : 03 83 49 34 56
Siège social : Mairie de FAULX (54760)

L'an deux mil quatorze et le 05 mai à 18h00 en Mairie de Faulx,
Les membres de l'Association Foncière, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de FAULX, sous la Présidence de Monsieur Serge MASSICOT, doyen d'âge de l'assemblée.

Etaient présents :

Dominique FRAUDEAU, Dominique GRANDIEU, François GRIETTE, Jacques HOUPERT, Serge MASSICOT, Yves MASSON

Etaient absents: P. NOETHIGER, F. XARDEL

Ordre du jour :

- ⇒ Election du Président
- ⇒ Election du Vice-Président
- ⇒ Election du Secrétaire

L'assemblée décide que le vote se fera de façon ordinaire, soit à main levée.

1 - Election du Président

Mr Dominique GRANDIEU se déclare candidat

Le vote a lieu à main levée.

- Pour6
- Contre.....0
- Majorité absolue.....4

A obtenu, Mr Dominique GRANDIEU 6 Voix

Mr GRANDIEU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et immédiatement installé.

2 - Election du Vice-Président

Mr Serge MASSICOT se déclare candidat

Le vote a lieu à main levée.

- Pour6
- Contre.....0
- Majorité absolue.....4

A obtenu, Mr Serge MASSICOT 6 Voix

Mr MASSICOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et immédiatement installé.

3 - Election du Secrétaire

Mr Jacques HOUPERT se déclare candidat

Le vote a lieu à main levée.

- Pour6
- Contre.....0
- Majorité absolue.....4

A obtenu, Mr Jacques HOUPERT 6 Voix

Mr HOUPERT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Secrétaire et immédiatement installé.

Arrivée de Mr Laurent CHONÉ à 18h28

Un point est fait pour informer le nouveau Président des points précédemment discutés ainsi que des attentes de l'assemblée.

Le sujet de l'entretien des chemins a été à nouveau abordé.

L'assemblée souhaite que celui-ci soit repris par la commune de Faulx.

Il sera proposé au conseil municipal par Mr GRANDIEU, de prendre en charge la réparation du chemin d'exploitation qui va du chemin du Moulin d'en Bas jusque Malleloy.

Avec la pose d'une barrière hivernale qui empêchera les véhicules d'emprunter ce chemin au moment où il est le plus fragile soit d'octobre à mars, et ceci à titre expérimental.

Mr FRAUDEAU aborde aussi le problème de la taille des arbres le long de certains chemins. Il y a des endroits où il devient très difficile de circuler tellement les branches encombrant le passage. Mr GRIETTE se propose de demander un devis à une entreprise. Pour ce faire, un inventaire des chemins dont les arbres devront être élagués va être fait par Mr FRAUDEAU et Mr GRIETTE.

Une prochaine réunion sera programmée en septembre.

La séance est levée à 19h00.